

Courrier PRIARTEM ouvert avant distribution

QUI DONC PEUT BIEN OUVRIR LE COURRIER PRIVÉ DE L'ASSOCIATION DES ÉLECTROSENSIBLES DE FRANCE PRIARTEM

« En pleine fronde linky et alors que nous recevions entre 50 et 100 courriers par jour de nos adhérents et sympathisants, nous avons eu la désagréable surprise de recevoir des courriers ouverts puis refermés avec du scotch et estampillés par la Poste « réintégré dans le service le... ».

Nous en avons ainsi comptabilisé 33 : 13 RAR, 3 lettres « suivies » et 17 lettres ordinaires. Ces lettres ont toutes mis plus de dix jours à nous parvenir.

Attachés au droit fondamental que constitue le secret de la correspondance, nous avons immédiatement réagi en adressant, le 9 mars 2016 un courrier en RAR au directeur de notre bureau de poste.

Sans réponse de sa part, nous avons adressé le 24 mars une lettre en RAR au PDG de La Poste.

SANS REPONSE DE CE DERNIER, NOUS AVONS DEPOSE UNE PLAINTE POUR VIOLATION DU SECRET DE LA CORRESPONDANCE LE 13 AVRIL.

Bizarrement, coïncidence sans doute, nous avons reçu un mail de La Poste le 14 avril, nous informant que la Poste nous avait adressé une réponse datée du 12 avril (réponse que nous avons finalement reçue le 19 avril !). Et là, quelle ne fut pas notre surprise de découvrir l'explication de la Poste !

Mais, oui bien sûr, il suffisait d'y penser :

« A la suite d'une vraisemblable et malencontreuse manipulation d'un membre de l'association, l'ensemble de ces plis a été retourné ouvert à la plateforme qui l'a aussitôt reconditionné et remis en distribution, le jour même ».

Donc le tour est joué : c'est Priartem qui ouvre le courrier qui lui est destiné et qui le renvoie aussitôt à la poste !

Pas si joué que cela quand même car, bien sûr, nous ne nous contentons pas de cette explication saugrenue. La plainte suit donc son cours afin que nous comprenions qui s'est cru autorisé et sur quel motif à violer ainsi le secret de la correspondance. Nous vous tiendrons informés >>

Fin de citation du texte de PRIARTEM.